

AU/31/113/20230719/101

Objet : Signature d'un contrat IDtimbre avec la Poste –

Le Maire de Monteux,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code la Commande Publique,

Vu la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

CONSIDERANT que le timbre est un bon vecteur de communication de l'image de la Ville,

CONSIDERANT que La Poste propose un produit intéressant qui pourra être mis en vente dans différents points d'accueil de la ville,

CONSIDERANT que le contrat proposé par la Poste correspond au besoin de la Commune,

DECIDE de signer avec La Poste Branche Services-Courriers-Colis, sise 9, rue du Colonel Pierre Avia à 75015 Paris, représentée par Madame Céline Bastid un contrat offre timbre personnalisé «IDtimbre» pour les montants forfaitaires suivants :

ID Timbre : 2.910€ (pas de TVA)

Personnalisation : 945€HT et 1.134,00€TTC

Soit un total de 4.044€TTC (Quatre mille quarante-quatre euros).

Monteux, le 19 juillet 2023

Christian GROS


Maire de Monteux

Acte Exécutoire

Transmis le : 26.07.2023

Publié le : 26.07.2023